

Affichage environnemental



© ADOBESTOCK / ACTES & GALATÉ

Le gouvernement prévoit le déploiement de l'affichage environnemental courant 2023.

Se préparer à l'affichage environnemental : les grandes étapes pour 2023

Enquête

L'Ademe dévoile sa feuille de route	22
Trois solutions pour faciliter son ACV	24
Quel avenir pour le Planet-Score et l'Éco-Score	25

La Cop 27 a remis les enjeux environnementaux au cœur des préoccupations. Dans une étude sur la perception de l'affichage environnemental, 70 % des consommateurs français déclarent un intérêt pour la présence d'un tel étiquetage sur les packagings. « Et ils sont 64 % à indiquer qu'ils pourraient changer leurs pratiques d'achats », commente Ronan Symoneaux, chargé de recherches à l'ESA Angers, à l'occasion d'une matinée organisée par le pôle de compétitivité Valorial.

L'article 15 de loi Agec, votée en 2020, prévoit la conception et la mise en place d'un système d'affichage

environnemental sur les produits alimentaires. Ce projet a été repris par l'article 2 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Suite à l'expérimentation, le Conseil scientifique a remis début janvier son rapport avec des préconisations : « Il s'agit de ne pas se limiter à un score climat, mais plutôt de refléter les dimensions comme la biodiversité ou encore l'écotoxicité. Cet affichage doit également permettre de réaliser des comparaisons intra et inter-catégories », précise Vincent Colomb, expert de l'Ademe. L'enjeu est aussi d'avoir une vision partagée des leviers les plus importants entre Pouvoirs publics, fabricants et consommateurs. Comme l'explique Hayo van der Werf, chercheur au sein d'Inrae : « La catégorie de l'aliment est au premier niveau, suivie du mode de production agricole. La logistique n'arrive qu'en troisième position ». Autant de pistes pour aider le gouvernement à formaliser un étiquetage définitif, dont le déploiement est prévu courant 2023. ● Marjolaine Cérou

Affichage environnemental

Déploiement L'Ademe dévoile sa feuille de route de l'affichage environnemental

➤ 2023 sera une année décisive pour l'affichage environnemental. Après une expérimentation de 18 mois entre 2020 et 2021 et la publication de deux rapports, l'un par le conseil scientifique et l'autre par le gouvernement, le déploiement officiel de l'étiquetage est prévu pour le troisième trimestre 2023. « Nous sommes en phase de finalisation. Notre feuille de route est la suivante : présenter l'algorithme de calcul en janvier pour que l'outil puisse être testé par les entreprises, définir le format de communication pour envisager un déploiement en milieu d'année », annonce Vincent Colomb, expert de l'Agence de la transition écologique (Ademe), à l'occasion d'une matinée organisée par Valorial.

L'algorithme en attente

Avec une étape clé en ligne de mire, la publication en début d'année du décret précisant l'algorithme de calcul du « score environnemental », sur lequel sera basé le futur affichage. Comme indiqué dans le rapport publié début janvier 2022, l'affichage officiel ne s'inspirera pas de l'une des démarches présentées lors de l'expérimentation nationale. La méthode de calcul retenue se base sur l'analyse de cycle de vie des produits, dans le cadre de référence reconnu au niveau européen de la méthode PEF (Product Environmental Footprint). Cette dernière tient compte de 16 indicateurs et d'un score unique obtenu par pondération. « Les forces de cette méthode sont de

« L'objectif est d'avoir une information synthétique, mettant en avant quelques indicateurs et une échelle affinée »

Vincent Colomb,
expert de l'Ademe.

considérer le cycle de vie, d'avoir un aspect multicritère et d'identifier des transferts éventuels de pollution comme le fait de s'assurer que le fait de diminuer l'impact sur le changement climatique n'augmente pas un autre indicateur », observe Hayo Van Der Werf d'Inrae. Avec des limites toutefois comme les impacts sur la biodiversité ou encore la considération de l'écotoxicité, un sujet complexe du fait du grand nombre de substances et de métabolites. Longtemps critiqués, les bénéfices du bio sont dorénavant mieux valorisés.

Des arbitrages d'ordre politique restent nécessaires, à l'image de la pondération des indicateurs ou de l'affichage ou non d'informations complémentaires. « Certains aspects non environnementaux, même s'ils sont importants, comme le bien-être animal ne doivent pas être fusionnés dans le score final au risque de ne plus vouloir vraiment dire grand-chose », observe l'expert de l'Ademe.

Une consultation publique

Concernant le futur format de l'affichage environnemental, une consultation publique sera menée prochainement. « L'objectif est d'avoir une information synthétique, mettant en avant quelques indicateurs et une échelle affinée », commente Vincent Colomb. D'après le rapport remis au Parlement en début d'année, le bilan de l'expérimentation préconise un affichage « interprétatif, synthétique et coloré » pour avoir le maximum d'effet sur le consommateur. Un système colorimétrique serait envisagé à l'image du Nutri-Score.

Un mode de contrôle doit être déterminé pour vérifier que les notes sont calculées avec des données réelles.

Une fois déployé au niveau national, un passage à l'échelle européenne est rapidement envisagé. « La France est perçue comme un pays pilote. La commission nous regarde avec intérêt, car nous avons la base de données Agribalyse et le Nutri-Score », observe-t-il. Des ajustements sont réalisés au niveau européen afin de mieux évaluer les données agricoles tels que les ajustements sur la biodiversité locale, les indicateurs de toxicité ou la prise en compte du stockage de carbone dans les sols. « Il y a également des enjeux sur les plastiques à usage unique car l'ACV classique ne concerne pas que les plastiques qui se retrouvent dans la mer. Nous réfléchissons pour voir comment refléter ces impacts là », souligne Vincent Colomb. ● Marjolaine Cérour

Le calendrier prévisionnel

Le gouvernement s'est fixé comme objectif de déployer l'affichage environnemental courant 2023. Le calendrier se fera en quatre étapes : consultation, publication de l'algorithme, expérimentation et mise en route.



PROCESS ALIMENTAIRE

www.processalimentaire.com

VOTRE ABONNEMENT

DÈS **117€** / AN



Publi-information

Affichage environnemental officiel attendu début 2023

Nouvelle solution clé en main pour préparer l'affichage environnemental des produits.

Inédite sur le marché, cette nouvelle solution permet de se préparer à calculer et afficher l'impact environnemental des produits dès 2023.

Elle permet aux industriels de devenir autonomes pour améliorer l'impact environnemental de leurs produits :

- Analyse du cycle de vie (ACV), calcul du score PEF
- Calcul du score environnemental propre aux produits
- Leviers d'action pour l'éco-conception

Née de l'alliance de deux expertises (la maîtrise des données de l'éditeur de logiciel Keendoo, et le conseil de O2m, expert éco-conception), elle associe un logiciel simple à utiliser pour les professionnels de d'agroalimentaire et une prestation de conseil.

À découvrir sur keendoo.com

Keendoo

PLM & Éco-conception agroalimentaire



DAMETIS

MyDametis a déjà donné les clés à plus de 40 entreprises pour décarboner et booster les performances environnementales de leurs sites industriels.

Et pourquoi pas vous ?

MyDametis, c'est :

- Les cerveaux de nos experts intégrés dans un logiciel au service de votre performance.
- La maîtrise de l'énergie, l'eau et la perte matière sur une seule interface.
- Votre facture énergétique sous contrôle grâce à une cartographie précise de vos consommations électriques pour identifier votre capacité d'effacement.
- Une stratégie multisite maîtrisée et pertinente grâce au module corporate qui vous permet de disséminer les bonnes pratiques du site le plus performant.



Jacquet

DANONE
UN PLANET. UN PEU.



agro
Solutions

contact : lucie.desbois@dametis.com • + 33 6 31 33 63 81



www.dametis.com

Éco-conception Trois solutions pour aller plus loin dans l'analyse de cycle de vie

➤ L'expérimentation nationale sur l'affichage environnemental a tranché en faveur de la méthode d'analyse de cycle de vie des produits pour déterminer le score environnemental. Reste à publier l'algorithme de calcul.

En attendant, trois niveaux de description des données ont été déterminés. Un premier, accessible à toutes les entreprises, qui s'appuiera sur la base de données publique Agribalyse, dont la version V3.1 donne les résultats de 2516 produits alimentaires et de 739 produits agricoles. Qualifié de « semi-spécifique », le deuxième niveau intégrera davantage de précisions, avec une dizaine de paramètres environ selon les filières. Le troisième niveau, dit « spécifique » se basera quant à lui sur une analyse complète du cycle de vie avec les données précises de l'entreprise.

« La logique proposée est d'avoir un raisonnement par niveau de précision. Pour autant, il y a une vraie balance entre le coût et la mise en œuvre. Les données génériques permettent de scorer des données pour quelques euros. Certaines entreprises ont des systèmes plus premium, et pourront aller vers des analyses plus fines, mais il n'est pas possible de l'imposer », nuance l'expert de l'Ademe, Vincent Colomb.

Plusieurs solutions proposent de faciliter la réalisation de l'analyse de cycle de vie. Avec un objectif en ligne de mire : aller vers l'écoconception des produits.

Keendoo et O2M Conseil associent outil et accompagnement

C'est dans cette optique que l'éditeur de logiciels dédiés à l'agroalimentaire Keendoo et le cabinet O2M Conseil ont co-développé la solution Ko2mpact, qui associe prestation de conseil et outil logiciel. « Nous accompagnons les entreprises dans la mise en place de l'ACV et de ses enjeux, de façon à les aider à identifier les bons leviers d'actions pour améliorer l'éco-conception d'un produit », explique Claire Morice, consultante et chef de produit en ACV et éco-conception pour O2M Conseil.

Keendoo assure en parallèle la formation à l'utilisation de l'outil spécifiquement développé pour rassembler ces données et calculer le score environnemental selon l'algorithme à paraître. « Nous nous basons en attendant sur le mode de calcul de l'Éco-Score », commente Anne-Joëlle Cochard, responsable marketing de Keendoo. Les données sont mises à jour dans un référentiel sécurisé. « Tout l'intérêt est d'utiliser ses propres ACV », poursuit-elle. La

« La logique est d'avoir un raisonnement par niveau de précision »

Vincent Colomb,
expert de l'Ademe.

Des outils d'aide à la décision

Au-delà de faciliter les ACV, les outils visent à améliorer l'éco-conception des produits.

	ASKOR	KO2MPACT	CRYSTALCHAIN
Editeur(s)	EVEA	Keendoo et O2M Conseil	CrystalChain
Technologie utilisée	Logiciel	Logiciel	Logiciel + blockchain
Types de données	Semi-spécifiques	Semi-spécifiques et spécifiques	Spécifiques
Principe	L'utilisateur entre les 16 indicateurs d'impacts environnementaux de l'ACV pour obtenir le score environnemental	Le logiciel collecte les données pour alimenter les 16 indicateurs et calcule le score environnemental	Générer des données spécifiques à l'entreprise dans la blockchain pour alimenter l'ACV
Éco-conception	Visualiser la contribution d'un impact en allant jusqu'à l'analyse d'un indicateur. Mise en œuvre d'un plan d'action	Visualiser et simuler la contribution d'un indicateur. Accompagnement pour identifier des leviers d'actions	Aide à l'analyse de l'impact environnemental
Fonctionnement	Licence annuelle	Abonnement	Plate-forme Saas

solution permet de visualiser la répartition selon les indicateurs, de voir ceux qui sont les plus contributeurs et de réaliser des simulations.

Visualiser la contribution d'un impact

Spécialiste de l'évaluation environnementale, le cabinet de conseil et éditeur de logiciels Evea propose la plate-forme Askor. « La solution s'approche de la démarche semi-spécifique et permet de donner une photo à un instant « T ». Nous accompagnons ensuite les entreprises pour les aider à mettre en œuvre leurs plans d'action », commente Armelle Gac, ingénieure conseil ACV & Éco-conception. En pratique, l'utilisateur remplit les informations concernant son produit, « la solution permet ensuite de visualiser la contribution d'un impact en allant jusqu'à l'analyse par indicateur », poursuit-elle. Le cabinet de conseil propose aussi le logiciel expert Simapro.

Enfin, Crystalchain mise sur la blockchain. « L'idée est de collecter les données au fil de la chaîne d'approvisionnement, ce qui permet d'avoir un niveau de précision plus spécifique », souligne Alice Lemaire, ingénieure RSE et traçabilité. Chaque acteur de la chaîne va ainsi pouvoir entrer ses données pour alimenter ensuite l'ACV. L'intérêt est d'aller plus loin dans l'analyse de l'impact environnemental et de s'appuyer sur des données vérifiées.

Reste à connaître maintenant les modes de contrôles des données pour s'assurer de la véracité des informations. ● Marjolaine Cérrou

Affichage environnemental

Initiatives

Quel avenir pour le Planet-Score et l'Éco-Score

➤ L'expérimentation sur l'affichage environnemental a vu naître des initiatives privées parmi lesquelles l'Éco-Score et le Planet-Score. La première a été fondée par un collectif de partenaires (Yuka, FoodChéri, Season, La Fourche, Frigo Magic, Open Food Facts, ScanUp et Etiquettable), la seconde est portée par le collectif Synabio. Les deux initiatives ont tenté de s'imposer auprès des consommateurs et des entreprises. Dans son bilan d'étape publié en février 2022, l'Éco-Score indiquait que 400 000 produits avaient été scorés en un an et que deux consommateurs sur trois ont déjà pu affirmer avoir choisi un produit grâce à son Éco-Score favorable. De son côté, le Planet-Score a mis en avant, suite à une enquête réalisée auprès d'un panel de 1 000 personnes en janvier dernier, que « 48 % des personnes interrogées préféreraient largement le Planet-Score ».

Hipp Biologique opte pour le Planet-Score

Récemment la marque Hipp Biologique, spécialisée dans la nutrition infantile, a fait le choix d'afficher le Planet-Score sur ses packagings. « Contrairement à d'autres systèmes de labels, le Planet-Score permet de prendre en compte la spécificité des produits et ce sur la base de leur composition réelle. Chaque ingrédient d'une recette est ainsi

Le futur dispositif officiel ne reprendra aucune de ces initiatives.

listé, qualifié et noté, en tenant compte des critères tels que le mode de production ou encore le pays d'origine », indique Nathalie Vinciguerra, en charge de la communication. À ce jour, plus de 80 % de l'offre d'aliments pour bébés a déjà été notée, avec près de neuf produits sur dix obtenant la note A. À terme, la marque souhaite apposer cet étiquetage sur l'ensemble de ses produits. Le Planet-Score a également séduit d'autres entreprises comme Les Prés Rient Bio, Nutrition et Santé ou encore l'enseigne Monoprix (lire Mars 2022, p. 6).

Pour autant, le dispositif officiel qui sera déployé en 2023 ne reprendra aucune de ces initiatives. « Certaines n'ont pas publié leurs algorithmes qui ont été demandés lors de l'expérimentation », souligne Vincent Colomb, coordinateur affichage environnemental pour l'Ademe.



80 % de l'offre infantile de Hipp Biologique affiche désormais le Planet-Score.

Dans l'attente de l'affichage officiel

Le Planet-Score reste toutefois très actif sur le plan européen au niveau des discussions sur le futur « Sustainability Labelling ». La Commission européenne doit en effet présenter une proposition de règlement pour éviter le « green washing », censé faire le tri dans les labels. En attendant que l'Europe se positionne à son tour sur un dispositif harmonisé.

« Il est important pour nous que cet affichage soit compatible avec la vocation exportatrice de nos usines et qu'il soit compréhensible pour tous les consommateurs en Europe. C'est pourquoi nous souhaitons une solution européenne harmonisée et digitale », indique de son côté le groupe Mars, qui déclare avancer sur le sujet « dès lors que la mesure sera clarifiée après publication du décret ». ● Marjolaine Cérou

EDITEUR DE SOLUTIONS POUR LE MANAGEMENT D'UNE SUPPLY CHAIN AGILE DE LA PRÉVISION À L'EXÉCUTION

Une plateforme innovante de modules collaboratifs pour digitaliser et optimiser la performance de votre supply chain pilotée pour la demande !

- 📊 Calcul et optimisation des prévisions des ventes
- 📦 Optimisation des stocks et réapprovisionnements
- 📅 Planification moyen/long terme à capacité finie du plan de production
- ⚙️ Ordonnancement et MES
- 🚚 Planification & exécution des transports

+25 ANS D'EXPÉRIENCE | +1000 CLIENTS
+500 PROJETS INTERNATIONAUX | +230 CONSULTANTS INDUSTRIE 4.0

www.sedapta.com/fr
Tél : 02 43 49 54 54
contact@sedapta-osys.com

Recognition in Gartner Mid Market Context
Gartner

sedapta osys
smart manufacturing made easy

Affichage environnemental : le gouvernement dévoile la méthode de calcul

3 avril 2023 - Marjolaine Cérou

A l'issue d'une réunion qui s'est déroulée le lundi 27 mars, la secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Bérangère Couillard, a présenté le projet de méthodologie de calcul de l'affichage environnemental. Un simulateur de calcul en ligne est mis à disposition des entreprises.



Prévu dans l'article 15 de la loi Agec (antigaspillage pour une économie circulaire) et repris dans l'article 2 de la loi Climat et Résilience, l'affichage environnemental des produits alimentaires fait l'objet de nombreux débats. En cause, la méthodologie de calcul qui a généré des tensions sur la prise en compte de certains indicateurs comme le bio, la biodiversité ou les pesticides, dans la prise en compte du score final, et les comparaisons possibles entre produits.

Le mardi 28 mars, à l'issue d'une réunion, la secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Bérange Couillard, a présenté le projet de méthodologie de calcul qui préfigure le futur « Eco-Score » français. Celui-ci s'appuie sur les 16 critères d'impact de l'analyse du cycle de vie des produits (changement climatique, épuisement des ressources, consommation d'eau, eutrophisation, etc.), complétée par des critères valorisant la préservation de la biodiversité (infrastructures agroécologiques, diversité des cultures, conditions d'élevage, etc.). Cette méthode se base sur les 18 expérimentations qui ont été réalisées depuis 2021.

Un déploiement annoncé en 2024

La secrétaire d'État a lancé une concertation avec les parties prenantes pour tester la nouvelle méthode de calcul grâce à un simulateur en ligne. (<https://ecobalyse.beta.gouv.fr/>) « Cette version bêta évoluera graphiquement et méthodologiquement au fil de la concertation et des discussions », indique le gouvernement, qui annonce un déploiement de l'affichage environnemental en 2024.

Affichage environnemental : quelles sont les prochaines échéances

21 avril 2023 - Marjolaine Cérou

Le gouvernement a présenté le 27 mars dernier un projet de méthode de calcul de l'affichage environnemental sur les produits alimentaires. Un webinaire organisé par le RMT Actia Ecoval a permis de récapituler les grandes étapes à venir.

Le gouvernement a dévoilé fin mars son projet de méthodologie de calcul de l'affichage environnemental. « Une méthodologie provisoire », rappelle Fabrice Bosque, responsable environnement et éco-industrie de l'Iterg (Institut des corps gras) et animateur du RMT Actia Ecoval. Prévu dans l'article 15 de la loi Agec (antigaspillage pour une économie circulaire) et repris dans l'article 2 de la loi Climat et Résilience, l'affichage environnemental des produits alimentaires est au cœur de l'actualité. « L'objectif est d'arriver à un dispositif opérationnel d'ici la fin d'année avec un cadre d'application réglementaire. Tout metteur en marché devra appliquer ce protocole », poursuit-il.

A ce jour, la méthode de calcul de l'affichage environnemental se base sur un socle ACV (analyse de cycle de vie) d'après la méthode européenne PEF (Product Environmental Footprint), qui comprend 16 indicateurs agrégés en un score unique. Une méthodologie longtemps décrite car elle ne tient pas compte de certains indicateurs clés comme la biodiversité. Ce qu'a rectifié le gouvernement, qui propose un score modifié intégrant l'impact sur la biodiversité à la parcelle, d'après la méthode éprouvée BVI (Biodiversity Value Increment). « Les corrections réalisées concernent les pondérations, pour la biodiversité et les indicateurs de toxicité. De plus, le stockage du carbone a été inclus dans le changement climatique », énumère Anthony Rouault, chargé de projets environnement chez Actalia. Trois bonus complémentaires ont aussi été définis. Ils seront soustraits au calcul du score unique. « Ils concernent les infrastructures agro-écologiques, la diversité agricole ainsi que les conditions d'élevage. Le bien-être animal est inclus dans ces critères. Ces trois bonus seront soumis à concertation dans les prochains mois », poursuit l'expert.

Une phase de concertation

Reste également à définir un format d'affichage. « L'enjeu est de porter un score exprimé en µpoints/kg de produits en information graphique compréhensible par le consommateur. Plusieurs options sont sur la table (échelle colorimétrique, ajout d'éventuels sous-scores, etc.) », commente Emilie Adoir, chargée de mission environnement à l'IFV (Institut Français de la vigne et du vin). La consultation publique qui s'est déroulée du 1er février au 10 mars dernier a réuni 117 réponses dont 59 pour le secteur alimentaire. « S'ouvre à présent une phase de tests consommateurs. Nous attendons des recommandations du ministère cet été », précise-t-elle.

La publication du projet de directive européenne sur les allégations environnementales "Green Claims" fin mars, qui invalide la méthode PEF, pourrait-elle changer la donne ? « Pour le ministère de la transition écologique, non. La proposition française est en accord avec la position européenne car elle se base sur un score unique PEF corrigé », commente Laura Farrant, cheffe de projets environnement au CTCPA (Centre technique de la conservation des produits agricoles).